

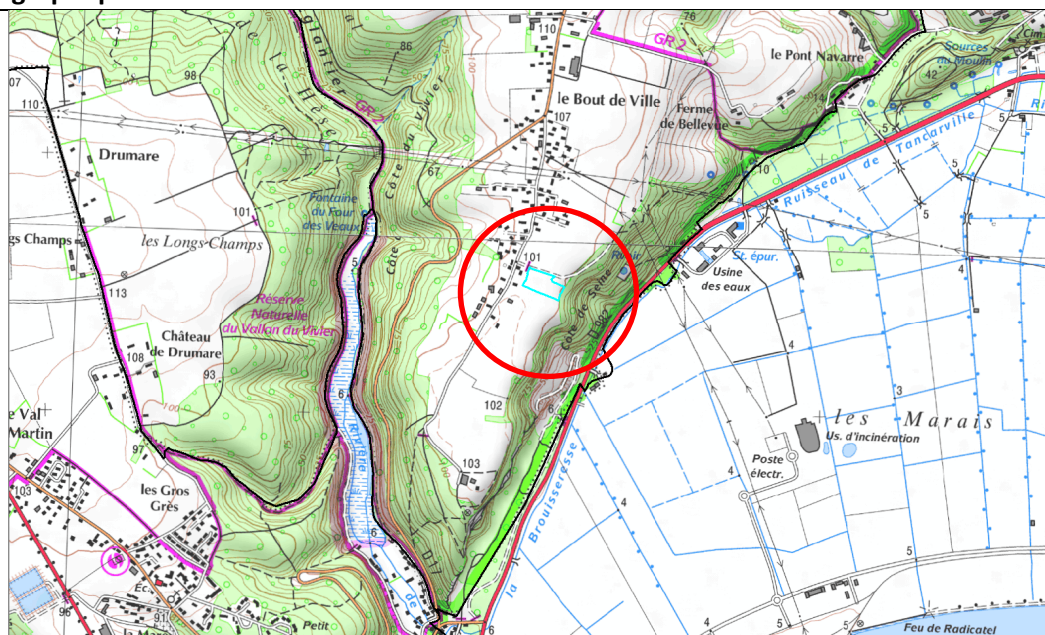
SAINT NICOLAS DE LA TAILLE – Le bout de ville (1) – B291

Prescriptions pour l'occupation

- Pâturage
- Fauchage
- Apiculture

- Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (pieds de haies, clôture, ...)

Situation géographique



Surface utilisable : 10 509 m²

Redevance annuelle : 106,69 € -valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur

Vue aérienne



Photo du site



Critère d'attribution

	Critère	Sous-critère	Barème	
1	Engagement dans la réduction des intrants			
		Agriculture bio	5	/5
		MAEC	3	
		pratiques durables	2	
2	Engagement dans un programme d'actions BAC			
		oui (conseils, bétaires en culture, groupes ...)	5	/5
		oui (reliquats, Journées techniques, Aménagement d'Hydraulique Douce...)	2	
		non	0	
3	Cohérence de la parcelle avec le projet de l'exploitant pour son système d'exploitation			
		argumentaire	de 0 à 8*	/6 ou 8*
4	si pâturage sur la parcelle, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal			
		argumentaire (mentionner le délai d'intervention sur la parcelle)	de 0 à 2	/2
5	Jeunes agriculteurs			
		oui	2	/2
		non	0	
			note sur	20

**sur 8 si critère 4 non concerné*